

2012-02-16
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 16^{ième} jour de février 2012 à 14 h 30 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Diane Dorion, conseillère #2; Lorne Graham, conseiller #3; Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillers absents: Jean-Claude Labrie , conseiller #1
Marianne Labelle, conseillère #4 Patrick Blanc, conseiller #5

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel
La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière, Diane Thibault, est aussi présente.

1.0 CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 14 h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-02-01-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolutions
 - 3.1 Appel d'offres sur invitation pour les équipements récréatifs
 - 3.2 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase II
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3.0 Résolutions

3.1 Appel d'offres sur invitation pour les équipements récréatifs

ATTENDU que la municipalité de Namur a l'intention de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II (PSISR);

ATTENDU que le projet consiste à l'installation de structures de jeux récréatifs et instructifs sur le terrain du parc municipal;

R2012-02-02-01 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE la municipalité procède à des appels d'offre sur invitation auprès de deux fournisseurs soit :

Jambette Évolujoux
700 rue des Calfats
Québec (Québec) G6V 9E6

Simexco.
1709, montée St-Julie
Ste-Julie (Québec) J3E 1Y2

Adoptée à l'unanimité

3.2 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase II

R2012-02-03-01 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE la résolution portant le numéro **2011-10-04** qui avait été adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal en date du 3 octobre 2011 soit abrogée et remplacée par la suivante :

QUE la municipalité de Namur dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II (PSISR);

QUE le projet consiste à l'installation de structures de jeux récréatifs et instructifs sur le terrain du parc municipal;

QUE les coûts admissibles reliés au projet pour les structures de jeux sont de l'ordre de 60 822.15 \$;

QUE la municipalité de Namur s'engage à payer 50 % des coûts admissibles tel qu'exigé dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- Volet II;

QUE la municipalité de Namur s'engage à payer les coûts non admissibles soit la main-d'œuvre municipale et la préparation du terrain pour recevoir les structures de jeux (sable et nivelage) pour un total de 12 962.07 \$;

QUE la directrice générale Diane Thibault est désigné comme étant la personne autorisée à agir au nom de la municipalité de Namur et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucune présence dans la salle du conseil.

5.0 Levée de la séance

R2012-02-04-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la séance soit levée à 15 h 30

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

Diane Thibault, directrice générale
Secrétaire-trésorière